



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 19 JUIN 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 19 juin 2023 à 17 h à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur Gilles Pagé (district n° 1), madame Françoise Hogue Plante (district n° 2), monsieur Mike Touzin (district n° 3), madame Sylvie Noël (district n° 4), monsieur Alain Pichette (district n° 5) et monsieur Gérald Allard (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. le maire Yvon Deshaies.

Était aussi présent : M. Yvon Douville, directeur général et greffier adjoint

Le greffier adjoint fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 15 juin 2023, vers 10 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 19 JUIN 2023 à 17 h, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

Moment de recueillement

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

- 1° Approbation de l'ordre du jour (2023-275)
- 2° Autorisation de signature du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) – aménagement d'une rampe d'accès à l'hôtel de ville et aménagement d'un espace piéton
- 3° Octroi de contrat à Héroux architecte – Réalisation d'un programme fonctionnel et technique pour le projet de complexe culturel
- 4° Octroi de contrat à Pluritec – Réalisation d'un programme fonctionnel et technique pour le projet de complexe culturel

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 16^e jour du mois de juin 2023

Maude-Andrée Pelletier
Greffière



SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	en main propre le 16 juin 2023
Gilles Pagé	par courriel le 16 juin 2023
Françoise Hogue Plante	par courriel le 16 juin 2023
Mike Touzin	par courriel le 16 juin 2023
Sylvie Noël	par courriel le 16 juin 2023
Alain Pichette	par courriel le 16 juin 2023
Gérald Allard	par courriel le 16 juin 2023

2023-275

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi, 19 juin 2023 à 17 h tel que présenté.

2023-276

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA) – AMÉNAGEMENT D'UNE RAMPE D'ACCÈS À L'HÔTEL DE VILLE ET AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PIÉTON

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 2021-122, la Ville de Louiseville autorisait le dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'Infrastructures Municipalité Amie Des Aînés (PRIMADA);

CONSIDÉRANT qu'aux termes d'une correspondance de la ministre des Affaires municipales et de la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés, datée du 20 décembre 2022, la Ville de Louiseville a reçu la confirmation que le projet d'amélioration de l'accès et d'aménagement d'une aire de repos à l'hôtel de ville était admissible à une aide financière dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente doit être signé entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Louiseville et que monsieur Yvon Deshaies, maire de la Ville de Louiseville, doit être nommé et autorisé à signer ledit protocole;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GÉRALD ALLARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE monsieur Yvon Deshaies, maire de la Ville de Louiseville, soit nommé et autorisé à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructures Municipalité Amie Des Aînés (PRIMADA) et visant le projet d'amélioration de l'accès et d'aménagement d'une aire de repos.



2023-277

OCTROI DE CONTRAT À HÉROUX ARCHITECTE – RÉALISATION D’UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE POUR LE PROJET DE COMPLEXE CULTUREL

CONSIDÉRANT l’offre de services professionnels de Héroux architecte pour la réalisation d’un programme fonctionnel et technique pour le projet de complexe culturel;

CONSIDÉRANT que conformément à son règlement sur la gestion contractuelle, la Ville de Louiseville est autorisée à octroyer ce contrat de services professionnels de gré à gré;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ ce qui suit :

QU’un contrat de services professionnels en architecture soit octroyé à Héroux architecte pour la réalisation d’un programme fonctionnel et technique dans le cadre du projet de complexe culturel, le tout, tel que plus amplement décrit à leur offre de services professionnels datée du 2 juin 2023, pour un montant forfaitaire de 28 500 \$ plus taxes;

QUE les sommes soient puisées à même le surplus affecté - centre communautaire;

QUE madame Valérie Savoie Barrette, directrice du Service des loisirs et de la culture, soit autorisée à donner suite à la présente résolution.

2023-278

OCTROI DE CONTRAT À PLURITEC – RÉALISATION D’UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE POUR LE PROJET DE COMPLEXE CULTUREL

CONSIDÉRANT l’offre de services professionnels de Pluritec pour la réalisation d’un programme fonctionnel et technique pour le projet de complexe culturel;

CONSIDÉRANT que conformément à son règlement sur la gestion contractuelle, la Ville de Louiseville est autorisée à octroyer ce contrat de services professionnels de gré à gré;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ ce qui suit :

QU’un contrat de services professionnels en ingénierie soit octroyé à Pluritec pour la réalisation d’un programme fonctionnel et technique dans le cadre du projet de complexe culturel, le tout tel que plus amplement décrit à leur offre de services professionnels datée du 15 juin 2023, pour un montant forfaitaire de 19 600 \$ plus taxes;

QUE les sommes soient puisées à même le surplus affecté - centre communautaire;

QUE madame Valérie Savoie Barrette, directrice du Service des loisirs et de la culture, soit autorisée à donner suite à la présente résolution.



LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 17 h 05.

YVON DESHAIES
MAIRE

YVON DOUVILLE
GREFFIER ADJOINT